



Commune de Feillens

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 16

Votants : 20 (M. Carillier a donné pouvoir à G. Dumas, N. Chanut a donné pouvoir à D. Vaissaud, J. Desnoyer a donné pouvoir à B. Chambard, C. Renoud-Lyat a donné pouvoir à A. Delalande).

Date de convocation : 2 septembre 2022

L'an deux-mille-vingt-deux et le huit septembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

Présents : Mmes Boyer L., Duby R., Gonod S., Joly E., Mendes F., Poli V., et MM BillouDET G., Chambard B., Condemine J-P., Delalande A., Dumas G., Favre C., Gonod JY., Goyon F., Monterrat G., Vaissaud D.

Excusés : Mmes Carillier M. (a donné pouvoir à Dumas G.), Chanut N. (a donné pouvoir à Vaissaud D.), Desnoyer J. (a donné pouvoir à Chambard B.), Renoud-Lyat C. (a donné pouvoir à Delalande A.), Verne O. et MM Bornarel R., De Crombrughe M.,

Secrétaire de séance : Françoise Mendes

Objet : Décisions prises dans le cadre des délégations consenties – Marchés publics Déploiement d'un dispositif de vidéoprotection sur la commune / Travaux

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

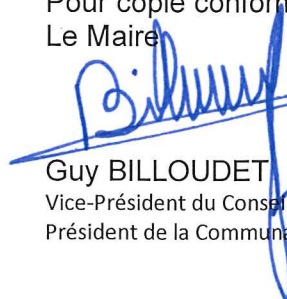
Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal du 4 juin 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Monsieur le Maire expose le résultat de la procédure d'appel d'offres dans le cadre du Marché de travaux lancé pour l'installation du dispositif de vidéoprotection sur la commune.

Seules deux entreprises ont répondu. Eiffage Energie, sise ZI BP64 à Ambérieux d'Azergue (69480), a rendu la meilleure offre et a donc été retenue, pour un montant de 151 068,88 € HT / 181 282,65 € TTC.

Pour copie conforme
Le Maire


Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône



Affiché le
Le Maire,